

COMMUNE DE PIROU

(Manche)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JANVIER 2021 à 20h30

Date de Convocation : 7 janvier 2021 – **Date d’affichage** : 19 janvier 2021

Le jeudi 14 janvier deux mil vingt et un à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS Fafa, Mme Isabelle RAPILLY, Mme Rose-Marie LEROTY, Mme Nathalie HEROUET, Mme Stéphanie SOHIER, M. Michel GARRAULT, M. Gérard LEMOINE, M. Michel LOY, Mme Sylvie CHRISTY, Mme Emilie ALIX.

Représentés :

M. Roger MAUDUIT représenté par Mme Noëlle LEFORESTIER

M. Patrick LENORMAND représenté par M Alain GIARD

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie SOHIER

Effectif légal du conseil municipal : 15 – Nombre de conseiller en exercice : 15 - Nombre de conseillers présents : 13 – Nombre de conseillers votants : 15

ORDRE DU JOUR

- 1- Convention ENEDIS - Enfouissement du réseau électrique (ligne haute tension)
- 2- Organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée 2021
- 3- Infirmière libérale en pratique avancée – participation à la formation sur les 2 ans
- 4- Budget commune – camping – Définition des restes à Réaliser des opérations d’investissement
- 5- Le Parc
 - Les Appels d’offres
 - Ma commune en transition
 - Divers
- 6- Déplacement panneaux d’agglomération sur la commune
- 7- Cinéma
- 8- Camping
- 9- Secrétariat
- 10- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 est approuvé à l’unanimité

1- Convention ENEDIS - Enfouissement du réseau électrique (ligne haute tension)

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'ENEDIS a le projet de passer un câble Haute Tension souterrain de 150m sur les parcelles cadastrées AE n°283,286,215 sur la commune de Pirou « le Moitier ». Une convention doit être remplie et signée.

Des installations ont déjà été effectuées ou sont en cours de travaux à la Carbonnellerie et Armanville.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à remplir et à signer tous les documents nécessaires à la convention Enfouissement du réseau électrique (ligne haute tension).

2- Organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée 2021

Mme Le Maire informe le conseil municipal sur le renouvellement de l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires au titre de la rentrée scolaire 2021.

Mme le Maire propose de rester sur le même rythme scolaire pour 2021-2022 soit d'organiser le temps scolaire sur huit demi-journées soit 4 journées entières.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à remplir et à signer tous les documents nécessaires au projet d'organisation du temps scolaire.

3- Infirmière libérale en pratique avancée – participation à la formation sur les 2 ans

Mme Le Maire informe le conseil municipal sur la demande de madame Charrier Sylvie pour la soutenir dans le projet des consultation d'IPA (Infirmière en pratique avancée) auprès des patients ayant des pathologies chroniques stabilisées. Ce projet permet

- D'alléger la charge de travail des médecins traitants locaux leur permettant ainsi de se concentrer sur les actes prioritaires,
- De décharger des spécialistes de consultations de suivi,
- De permettre une prise en charge globale et personnalisée des patients en collaboration avec les différents acteurs du réseau de soins.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de soutenir ce projet vu les avantages qu'il va générer sur notre commune.

4- Budget commune – RAR 2020

Budget commune – RAR 2020

Madame le Maire présente au conseil les projets d'inscription en restes à réaliser en dépenses d'investissement pour le budget communal.

Désignation	Prestataire	Montant	Compte
Débrousailluse	PERIERS MOTOCULTURE	1 118,00 € TTC	21578/23
Rénovation EP rue Fernand Desplanques	SARLEC	29 658,00 € TTC	2315/23 58

Effacement EP rue de la Vallée	SARLEC	16 068,00 € TTC	2315/23 58
Extension réseau éclairage public village Bourgogne	SARLEC	3 126,00 € TTC	2315/23 58
Extension réseau éclairage public La Jammerie	SARLEC	8 260,50 € TTC	2315/23 58
Jointement de la partie supérieur du clocher de l'église	MAISONS D'HISTOIRE	15 360,62 € TTC	2313/23 63
Protection mécanique des bornes marchés	SARLEC	1 026,00 € TTC	2315/23 58
Store salle Claude Massu	Yohann ANGOT	1 333,80 € TTC	2313/23 50
Rue le Bas de la Rue	MASTELLOTTO TP	106 952,17 TTC	2315/23 64
Vidéoprotection	ONET SECURITE TELEM	56 981,90 € TTC	2313/23 61
Vidéoprotection	VIDEO CONCEPT	2 126,00 € TTC	2313/23 61
Skate-park	ACL SPORT NATURE	40 405,46 € TTC	2313/23 68
Extension cantine	MCP BATIMENTS	10 647,76 € TTC	2313/23 40
Extension cantine	BROCHARD PASCAL	2 918,14 € TTC	2313/23 40
Extension cantine	BATAILLE SEBASTIEN	6 870,29 € TTC	2313/23 40
Extension cantine	LECARDONNEL JULIEN	2 132,64 € TTC	2313/23 40
Extension cantine	ANGOT YOHANN	10 291,36 € TTC	2313/23 40
Entretien et renforcement des voies communales	EUROVIA	41 779,51 € TTC	2315/23 11
Salle Guillon	AT2B	20 497,82 € TTC	2313/23 57
Salle Guillon	SARL JM BOSCHE	164 251,39 € TTC	2313/23 57
Salle Guillon	SARL MENUISERIE DALMONT	64 187,46 € TTC	2313/23 57
Salle Guillon	EURL HUBERT MARIE	19 705,92 € TTC	2313/23 57
Salle Guillon	SARL LECARDONNEL	28 740,00 € TTC	2313/23 57
Salle Guillon	SARL ORQUIN	72 416,65 € TTC	2313/23 57
Salle Guillon	SAS FAUTRAT BTP	26 981,15 € TTC	2313/23 57
Salle Guillon	SAS LAFOSSE ELECTRICITE	50 226,59 € TTC	2313/23 57

Salle Guillon	SARL BLIN LEMONNIER	43 131,38 € TTC	2313/23 57
Salle Guillon	ETS LAMOUR	39 708,00 € TTC	2313/23 57
Salle Guillon	BELLE STEPHANE	21 124,80 € TTC	2313/23 57
Salle Guillon	ICEBA INGENIERIE	3 000,00 € TTC	2313/23 57
Salle Guillon	IPE INGENIERIE	3 000,00 € TTC	2313/23 57
Salle Guillon	LENESLEY ALAIN	684,00 € TTC	2313/23 57
Salle Guillon	MESNIL SYSTEM	2 327,40 € TTC	2313/23 57
Aménagement du Parc	NOVASCAPE	7 380,00 € TTC	2313/23 56
Aménagement du Parc	ATELIER 2 CYCLOPES	3 579,00 € TTC	2313/23 56
Aménagement du Parc	NOVASCAPE	5 450,00 € TTC	2313/23 56
Aménagement du Parc	PRE CARRE	4 233,00 € TTC	2313/23 56
Aménagement du Parc	PRE CARRE	2 271,00 € TTC	2313/23 56
Travaux rue Huguet de Sémonville	CONSEIL DEPARTEMENTAL	4 095,50 € TTC	2315/23 62
Plateau surélevé mairie	CONSEIL DEPARTEMENTAL	22 191,00 € TTC	2315/23 11
Extension du réseau éclairage public	SARLEC	11 073,60 € TTC	2315/23 58
Effacement réseau Bourg Vallée	SDEM MANCHE	32 700,00 € TTC	204132/23
Effacement réseau plage	SDEM MANCHE	69 000,00 € TTC	204132/23
Réfection toiture Sacristie	BROCHARD	3 020,93 € TTC	2313/63

TOTAL DEPENSES = 1 082 032,74 € TTC

Désignation	Prestataire	Montant	Compte
Amende de police	CONSEIL DEPARTEMENTAL	12 926,00 € TTC	1323/23
Appel à projets biodiversité	CONSEIL DEPARTEMENTAL	12 920,00 € TTC	1323/23
Subvention contrat de territoire	CONSEIL DEPARTEMENTAL	100 000,00 € TTC	1323/23

Contrat de territoire	CONSEIL REGIONAL	100 000,00 € TTC	1322/23
DETR rues de la plage	ETAT	59 638,00 € TTC	1341/23
DETR skate parc	ETAT	7 760,00 € TTC	1341/23
Dotation de soutien investissement local	ETAT	150 000,00 € TTC	1321/23
Vente parc à bateau	LECHAUX LOIC	92 850,00 € TTC	2111/23

TOTAL RECETTES : 536 094 TTC

Le conseil, à l'unanimité, valide les propositions de restes à réaliser formulées par madame le Maire et présentées ci-dessus.

Budget camping – RAR 2020

Budget camping – RAR 2020

Madame le Maire présente au conseil les projets d'inscription en restes à réaliser en dépenses d'investissement pour le budget camping

Désignation	Prestataire	Montant	Compte
Pose de 7 bornes pour mobil-home	SARLEC	11 431,20 € TTC	2313/23
Achat de 2 mobil-homes 3 chambres avec terrasses	SAS CAMPING AUX GRANDS ESPACES	74 400,00 € TTC	2181/21 27
Achat de plantations	SARL DIRECT VEGETAUX	3 971,00 € TTC	2128/21
Achat de plantations	PEPINIERES D'ELLE	541,22 € TTC	2128/21
Réfection sanitaire camping pyramide plan vaisselle et linge	SANITEC	22 717,31 € TTC	2313/23
Réfection sanitaire cabines toilettes anciens sanitaire et piscine	SANITEC	19 721,78 € TTC	2313/23
Réfection pédiluve piscine	SARL MCP BATIMENT	7 470,59 € TTC	2313/23
Réfection margelles piscine	SARL MCP BATIMENT	4 601,52 € TTC	2313/23

TOTAL DEPENSES = 144 854.62 € TTC

Le conseil, à l'unanimité, valide les propositions de restes à réaliser formulées par madame le Maire et présentées ci-dessus.

5- Le Parc

- Les appels d'offres

Mme Le Maire informe le conseil municipal pour établir les appels d'offres concernant les travaux sur l'aménagement du parc.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Mme Le Maire à lancer les appels d'offres et à autoriser la commission d'appel d'offres à choisir.

- Ma commune en transition

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'une aide concernant la transition écologique peut être accordée concernant l'aménagement du parc.

Un comité de pilotage va être constitué pour assurer le suivi de la mise en œuvre du projet. Ce projet est un projet communal.

Ce comité de pilotage devra être composé : des membres de la commissions d'appel d'offres de la commune augmentée de Mme Isabelle RAPILLY, maire adjointe ; M. Thibaut GUEZAIS et son équipe (partielle ou entière) ; une personne du Parc ; une personne de la COCM (peut-être Julien Endelin , garde rivière) ; une personne du CAUE ; des représentants des associations (Pirouésie, Pirou M'Intéresse, Les parents d'élèves).

Des devis seront demandés sur les propositions d'aménagements suivantes :

- Des tables d'orientation
- Des panneaux informatifs
- Des panneaux signalétiques
- Des ranges vélos en bois
- Une table d'orientation (vue 360° au centre du parc)
- Animations
- Un film

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire a rempli et signer tous les documents et devis concernant l'aide à la transition écologique pour l'aménagement du Parc et à envoyer le dossier au Parc des Marais du Cotentin et du Bessin.

- Divers

6- Déplacement panneaux d'agglomération sur la commune

Mme Le Maire informe le conseil municipal que des panneaux d'agglomération vont être déplacés sur la RD 434 Armanville PR 0+1820, sur la RD72 Pirou bourg PR 0+24061 et sur la RD72 Pirou-Pont (mairie) PR 0+25025.

Ces travaux restent à la charge de la collectivité.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le déplacement des panneaux d'agglomération.

7- Cinéma

La convention cinéma avec Hauteville Sur Mer arrive à échéance en mars.

Mme Le Maire informe le conseil municipal pour établir une DSP (délégation de service public) par souci de transparence et respect de la réglementation.

S'il y a des entretiens, ils seront menés par la commission d'appel d'offres à laquelle s'ajoutera Mme RAPILLY, Maire Adjointe.

Le choix final sera fait après consultation de la commission d'appel d'offres à laquelle participera Mme RAPILLY, Maire Adjointe.

Le projet DSP est présenté sur écran.

Un courrier va être adressé au responsable du cinéma de Pirou afin qu'il nous communique les bilans financiers des derniers exercices ainsi que la liste des bénévoles et leurs attributions.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à remplir et signer tous les documents nécessaires pour lancer l'appel d'offres DSP pour le cinéma et entreprendre toutes les démarches nécessaires à son aboutissement et à signer la DSP lorsqu'elle sera définitive.

8- Camping

Les travaux continuent dans les sanitaires ainsi que la réfection du pédiluve de la piscine.

Le wifi sera installé lundi et mardi 18 et 19 janvier 2021.

9- Secrétariat

- Création de poste d'attaché ou rédacteur

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la difficulté de trouver un rédacteur ou un attaché ayant les compétences demandées. Plusieurs annonces ont été passées en vain.

Vu le refus de plusieurs rédactrices contactées à cause des distances trop longues.

Vu que le coût des attachés venant de la région parisienne qui nous auraient coûté entre 670 € et 1500€ de plus par mois et ne correspondaient pas au profil souhaité.

Vu que notre population DGF est de 2509 habitants.

Vu que la totalité de nos budgets dépasse les dix millions d'euros et que les budgets camping et lotissements demandent des compétences pointues.

Vu que l'heure des bilans approche et que la secrétaire devra mettre en place les amortissements, les restes à réaliser, les inventaires, assurer le suivi des gros dossiers ainsi que celui des subventions, préparer l'année 2021 avec les nouveaux projets et les demandes de subventions.

Vu la demande de surclassement démographique (notre population DGF étant de 2509 habitants)

Vu notre travail sur la préparation d'un dossier pour un classement en commune touristique.

Vu qu'actuellement, nous n'avons que deux contractuelles qui n'ont même pas le droit de faire le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer le poste d'attaché ou rédacteur.

Tableau des emplois :

Madame Le Maire rappelle :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Attaché ou rédacteur à temps complet ayant pour fonction le secrétariat de mairie à compter du 01 février 2021, en raison de la mutation de l'ancienne secrétaire de mairie.

Madame Le Maire propose,

D'adopter le tableau des emplois suivants :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	35 heures
Ou Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	2 postes à 35 heures
Adjoint administratif	C	1	1 poste à 35 heures
TOTAL		4	
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	C	1	35 heures

Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
Adjoint technique TOTAL	C	5 7	5 postes à 35h
FILIERE SOCIALE			
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	35 heures
TOTAL		1	

Cette délibération annule et remplace celle 10 décembre 2020.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à la majorité.

DECIDE : de créer un poste d'attaché ou rédacteur à temps complet et d'adopter le tableau des emplois à compter du 01 février 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Pirou, chapitre 012, article 6411-6332-6336-6338-6451-6453-6454 et 6478.

10- Questions diverses

TOUR DE TABLE :

Madame Le Maire informe que M Debonnet remercie les services techniques de la commune pour la remise en état du Chemin du Télégraphe et souhaite tous ses vœux pour l'année 2021.

Mme Le Maire informe sur la demande de la préfecture qu'il y est un référent COVID sur la commune. Ce référent est Mme Emilie ALIX-ANNE conseillère municipale et infirmière.

M GIARD Adjoint, nous informe que les arbres fruitiers ont été plantés au Bas de la Rue : 3 pommiers, 1 prunier et 1 poirier.

Mme LEDANOIS Adjointe, nous informe que l'on est en réfection de l'aire de camping-car. Les nouvelles normes fiscales obligent à changer le TPE. La borne est obsolète. Il faut revoir l'installation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

Le Maire,
Noëlle LEFORESTIER

